

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse

**Band:** 73 (1964)

**Heft:** 8

**Rubrik:** Conférence d'automne des présidents de section

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 07.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Conférence d'automne des présidents de section

Groupant près de 150 délégués représentant une quarantaine de sections, la Conférence nationale d'automne des présidents de section de la Croix-Rouge suisse s'est tenue à Berne les 14 et 15 novembre dernier.

Trois thèmes figuraient au programme de la première partie de la séance réservée au travail en groupes: *le service de la transfusion de sang, les appels de fonds, les soins aux malades non-professionnels.*

Sous ce dernier chapitre, un point particulièrement intéressant concerne l'introduction à l'échelle nationale de *cours de soins à la mère et à l'enfant*, tels qu'ils se donnent déjà avec succès depuis plusieurs années sur le plan cantonal, sous les auspices de la section genevoise de la CRS. Il s'agit de cours de brève durée du type des *cours élémentaires de soins au foyer* organisés désormais dans toutes les régions du pays, à l'intention de la population.

\*

A l'ordre du jour de la seconde partie de la séance qui comme de coutume se déroula en plénium sous la présidence du Professeur A. von Albertini, figurait

notamment une conférence consacrée à « *L'instruction dans la Protection civile, sur le plan sanitaire notamment et collaboration avec la Croix-Rouge suisse et l'Alliance suisse des Samaritains* ».

Présentée par le colonel EMG F. Glaus de l'Office fédéral de la Protection civile, cet exposé traite d'un problème d'actualité particulièrement intéressant. Nous aurons l'occasion d'en présenter l'essentiel à nos lecteurs dans un prochain numéro.

Enfin, les participants à la Conférence d'automne 1964 des présidents de section eurent l'occasion d'assister à la projection du nouveau film de la Ligue « *Lumière dans la nuit* », une bande particulièrement vivante réalisée avec le concours de plus d'une trentaine de Sociétés nationales, dont la Croix-Rouge suisse, ainsi qu'à la projection du film « *Yémen, terre de souffrance* » qui compléta la présentation d'un rapport sur l'une des importantes actions de secours Croix-Rouge qui se déroulent actuellement hors de nos frontières, soit l'exploitation d'un hôpital de campagne en plein désert arabique.

## Croix-Rouge et protection civile

### Sur le plan national

Sur demande de l'Office fédéral de la Protection civile, la Croix-Rouge suisse a institué un groupe de travail chargé de participer à l'étude de projets visant à promouvoir le développement du service sanitaire de la Protection civile. Ce groupe est composé de deux médecins, de deux infirmières et de deux moniteurs-instructeurs de l'Alliance suisse des Samaritains.

### A l'échelle internationale

Sur invitation du Comité international de la Croix-Rouge, un groupe d'experts représentant les gouverne-

ments et les Sociétés nationales de Croix-Rouge de 15 pays se sont réunis à Genève du 27 octobre au 6 novembre 1964 en vue d'examiner les projets à l'étude qui permettront au Comité international de la Croix-Rouge de mettre au point un statut de droit humanitaire à l'intention des organisations nationales de la Protection civile. Ce statut sera présenté à la XX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge qui se déroulera à Vienne à fin septembre 1965. La Croix-Rouge suisse était représentée à cette réunion par son secrétaire général M. H. Haug, spécialiste en matière de droit international.

## Croix-Rouge internationale

### Admission de deux nouvelles Sociétés nationales au sein de la Croix-Rouge internationale

Le Comité international de la Croix-Rouge ayant prononcé la reconnaissance des deux nouvelles Sociétés nationales de Croix-Rouge du Népal et de la Jamaïque, ces dernières ont été admises au sein de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge qui compte donc désormais 104 Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion et Soleil Rouges.

La Croix-Rouge népalaise qui a bénéficié à ses débuts de l'assistance de représentants du CICR et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge exerce son activité dans les régions les plus importantes du pays et dispose notamment d'une « banque du sang ».

La Croix-Rouge de la Jamaïque a succédé à la branche de la Croix-Rouge britannique qui exerçait son activité depuis de longues années dans l'île. Grâce à une solide organisation, elle remplit avec efficacité de nombreuses tâches d'assistance humanitaire.

### Au Yémen, l'hôpital du désert...

Appelé à prendre la relève de la 4<sup>e</sup> équipe médicale suisse rentrée au pays après avoir accompli une mission de trois mois au Yémen, une 5<sup>e</sup> équipe, placée sous la direction du Dr Enrico Bonifazi et forte de 17 collaborateurs a quitté la Suisse à destination d'Uqd le 25 octobre dernier. Comme ce fut le cas dès le début de l'action, ces collaborateurs ont été recrutés et engagés par les soins de la Croix-Rouge suisse, sur demande du Comité international de la Croix-Rouge.

Il y a eu un an le 13 novembre dernier que l'hôpital de campagne que le CICR avait pris la décision d'installer à Uqd en vue de venir en aide aux soldats et aux civils yéménites blessés ou malades est entré en activité. Malgré de grandes difficultés suscitées surtout par le manque d'eau potable, la chaleur, la région reculée et désertique où se trouve l'hôpital, ce dernier n'a dès lors point cessé de fonctionner et de traiter en moyenne une soixantaine de malades hospitalisés et les très nombreux patients soignés ambulatoirement qui chaque jour se présentent au dispensaire.